



ETUDE DE LA QUALITÉ DE L'AIR DANS LA COMMUNE DE BASSE-POINTE

tubes passifs

OBJECTIFS:

- Evaluer la quantité de dioxyde d'azote NO₂ dans l'air, traceur de la pollution automobile, présente sur différents sites de Basse-Pointe, permettant d'établir une cartographie de ce polluant dans cette zone
- Confronter les résultats obtenus avec les normes environnementales en vigueur

CONTEXTE DE L'ÉTUDE :

Madininair réalise une surveillance en continu de la qualité de l'air sur l'agglomération Fort-de-France/Lamentin/Schœlcher et sur l'agglomération du Robert. Pour compléter ces mesures continues, Madininair effectue des campagnes de mesure ponctuelles afin d'avoir une connaissance de la qualité de l'air sur l'ensemble du territoire.

C'est avec cet objectif qu'une étude a été réalisée, pour la première année, dans la commune de Basse-Pointe. Cette étude renseigne sur la spatialisation de la pollution automobile, permettant d'évaluer l'impact du trafic dans cette zone, de renseigner et compléter les plans et programmes tels que le Programme de Surveillance de la Qualité de l'Air, le Schéma Régional Climat Air Energie de la Martinique, mais également de fournir une aide éventuelle à la Ville de Basse-Pointe sur des projets concernant l'urbanisme, les transports ou l'environnement...

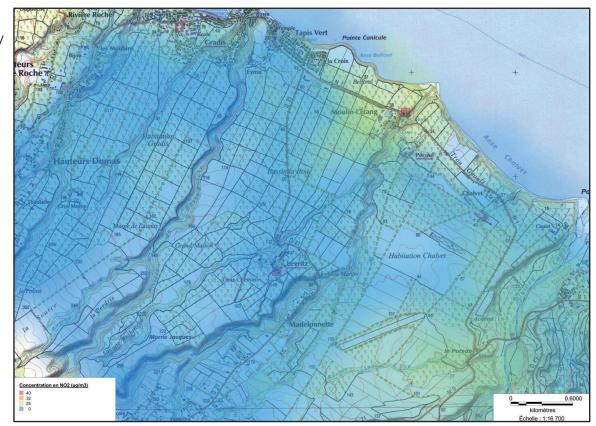
MATÉRIELS ET MÉTHODES:

- prélèvement de NO₂ par tubes passifs
- 4 campagnes successives selon le calendrier suivant :

campagne 1	campagne 2	campagne 3	campagne 4
du 13/08/2013 au	du 28/08/2013	du 11/09/2013 au	du 24/09/2013
28/08/2013	au 11/09/2013	24/09/2013	au 09/10/2013

RÉSULTATS

Cartographie des concentrations moyennes en NO₂ (µg/m³) sur la commune de Basse-Pointe lors des 4 campagnes du 13/08/2013 au 09/10/2013





Les concentrations les plus élevées sont observées le long de la nationale 1.

Toutefois, ces valeurs restent faibles comparées à la valeur limite pour la protection de la santé de 40 µg/m³. Sur les 4 campagnes, aucun point de mesure ne dépasse le seuil d'évaluation inférieur (SEI). Dans ce cas, la directive européenne 2008/50/CE ne préconise pas de mesure pérenne. Dans la commune de Basse-Pointe, la qualité de l'air peut être renseignée par mesures ponctuelles lors de campagnes de mesure par tubes passifs.

CONCLUSION

La commune de Basse-Pointe située sur la côte Atlantique, bénéficie des vents d'Est qui permettent une bonne dispersion des polluants automobiles.

Les concentrations mesurées lors de cette période respectent la valeur limite annuelle pour la protection de la santé. Les probabilités de dépassement de cette valeur limite sur la zone sont faibles.

Toutefois, un renouvellement de cette étude permettrait de visualiser l'évolution des concentrations en NO₂. En effet, le nombre de véhicules ne cesse d'augmenter en Martinique.



Etude réalisée par :



Madininair

31 route de Didier 97200 Fort-de-France Tél.: 0596 60 08 48 - Fax: 0596 71 32 02 contact@madininair.fr http://www.madininair.fr Avec le soutien de la Ville de Basse-Pointe

